

400 000 volts, l'État devance l'enquête publique



320 pylônes de ce type vont être nécessaires pour tirer une nouvelle ligne de 400 000 volts entre le Cotentin et la Mayenne. : Archives Ouest-France-Jérôme Fouquet

La première réunion du comité de pilotage de la ligne Très haute tension entre l'EPR de Flamanville et la Mayenne s'est tenue hier à Saint-Lô.

Avant même que l'enquête publique sur le tracé de la ligne à très haute tension ne soit lancée, le préfet de la Manche a décidé de réunir le comité de pilotage de cette ligne. Ce comité a pour mission de gérer les 20 millions d'euros versés par RTE (Réseau de transport électrique) au titre des mesures compensatoires à l'implantation des pylônes. Autrement dit, on parle déjà des gros sous à distribuer aux communes concernées avant même que les commissaires enquêteurs n'aient rendu leur avis sur l'utilité publique de ce tracé.

Pétition des maires

Cette anticipation ne manque pas d'interpeller les opposants à la ligne de 400 000 volts. « **Au cours de la réunion, trois maires et une association, se sont opposés à cette méthode** », indique Jean-Claude Bossard, maire du Chefresne. « **Nous demandons à ce que ce comité ne se réunisse qu'après l'enquête publique, soit début 2010.** » Le maire conteste aussi la représentativité du collège des élus. « **Alors que nous sommes 24 maires sur 44 opposés au tracé, nous ne sommes que trois dans ce collège.** »

Les opposants réclament aussi que les mesures compensatoires intègrent les problèmes de santé pour les humains et les animaux. « **Nous souhaitons aussi la réalisation d'une enquête de santé indépendante sur les effets des lignes à très haute tension.** »

Le préfet de la Manche, lui, estime agir avec logique. « **À partir du moment où le réacteur EPR est en construction, on sait qu'il faut une ligne THT pour évacuer l'électricité qu'il va produire. Compte tenu des délais, il est donc utile de commencer à discuter des mesures d'accompagnement.** » Ainsi, un calendrier de travail a-t-il été établi dès hier à Saint-Lô. Il prévoit deux réunions en avril et juillet 2009, toujours avant l'enquête publique.

Sans doute pour ne pas perdre de temps, RTE et le préfet ont distribué aux membres du comité de pilotage les sommes qui seront versées aux quarante quatre communes de la Manche concernées par l'implantation des pylônes. L'indemnisation va de 5 881,00 € pour Le Mesnil-Gilbert à 347 402 € pour Saint-Martin-d'Aubigny.

Sur la totalité du tracé, 163 km et 320 pylônes entre le Cotentin et le Maine, 64 communes

sont concernées. Il existe un comité de pilotage pour chaque département, Ille-et-Vilaine, Mayenne et même dans le Calvados où une seule commune est touchée. En attendant le jugement du tribunal administratif, concernant leurs arrêtés anti-THT (le 23 décembre), les maires de la Manche en conflit avec RTE prévoient de lancer une pétition ce vendredi en mairie du Chefresne.

Jean-Pierre BUISSON.